

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.127

OBJET : Désignation d'un représentant au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal d'Aix et de Pertuis

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

Dans le prolongement des élections municipales 2026, la composition des conseils de surveillance dans les établissements publics de santé doit être renouvelée.

Exposé des motifs :

Afin que l'Agence Régionale de Santé puisse procéder aux nominations nécessaires à l'installation des nouvelles instances, cette dernière nous a saisis par courrier en date du 30 mars 2026 afin de désigner le représentant de la commune au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal d'Aix-Pertuis.

La partie règlementaire du code de la santé publique, 6^{ème} partie, livre 1^{er}, titre IV, chapitre 3, section 1, précise, notamment, les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance.

Je vous propose que ce soit M. le Maire qui siège au nom de la commune de Pertuis au sein de ce conseil de surveillance.

Si vous en êtes d'accord à l'unanimité, nous renonçons à la désignation de ce représentant au vote à scrutin secret.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code de la santé publique

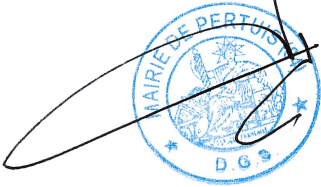
Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITE

- ▶ RENONCE au vote à bulletin secret
- ▶ APPROUVE la nomination de M. le Maire (Aurélien AUCLAIR), au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Aix et de Pertuis.

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.

La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.



Transmis en Préfecture le
Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026